



Les informations ci-dessous seront les données de références prises en compte au moment de la commission. Répondez scrupuleusement aux questions ci-après. Un document partiellement ou approximativement rempli sera interprété selon l'appréciation du Service Petite Enfance et ne fera pas l'objet d'un appel à votre intention. Si les éléments de votre demande varient significativement au moment d'une proposition de place en crèche, la commission se réserve le droit de ne pas donner suite à la proposition initiale et votre demande sera étudiée ultérieurement. Aussi, vous êtes invités à contacter le Service Petite Enfance pour remettre à jour votre dossier en cas de changement de vos besoins et ce à tout moment de l'année. En cas de difficultés, compléter la partie I du document et rapprochez-vous du Service Petite Enfance pour la partie II.

## LE TYPE DE FREQUENTATION

2 Types de fréquentation sont proposés :

❶ : L'accueil régulier 3.5 à 5 jours par semaine- ❷ : L'accueil régulier 0.5 à 3 jours par semaine.

Vous pouvez modifier votre demande initiale tant que celle-ci reste sur le même type de fréquentation. Dans le cas contraire une nouvelle demande sera créée et datée du jour de la réception de votre document de confirmation. Vous avez la possibilité d'être inscrit sur les 2 types de fréquentation.

❶ Vous demandez un accueil régulier <b>3,5 à 5 jrs / semaine</b> <i>Cocher les jours demandés*</i>	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Total jrs	
Indiquer les horaires ci-dessous s'ils sont identiques toute la semaine	.....h.....	.....h.....	.....h.....	.....h.....	.....h.....		
de .....h..... à .....h.....	.....h.....	.....h.....	.....h.....	.....h.....	.....h.....		
<i>Sinon préciser pour chaque jour ci-contre</i>							
Le Nb de jours varie t-il d'une semaine à l'autre? Si oui préciser dans le commentaire libre.						oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>Date souhaitée d'admission</b> ...../20.....

\* L'accueil régulier 2 à 5 jrs / semaine est réservé exclusivement aux familles dont les deux parents justifient d'une activité (professionnelle ou formation) ou en recherche d'emploi (délai maximum de trois mois pour présenter un justificatif à partir du 1er jour d'accueil de l'enfant)

❷ Vous demandez un accueil régulier <b>0,5 à 3 jrs / semaine</b> <i>Cocher les jours demandés*</i>	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Total jrs	
Indiquer les horaires ci-dessous s'ils sont identiques toute la semaine	.....h.....	.....h.....	.....h.....	.....h.....	.....h.....		
de .....h..... à .....h.....	.....h.....	.....h.....	.....h.....	.....h.....	.....h.....		
<i>Sinon préciser pour chaque jour ci-contre</i>							
Le Nb de jours varie t-il d'une semaine à l'autre? Si oui préciser dans le commentaire libre.						oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>Date souhaitée d'admission</b> ...../20.....
Acceptez-vous toute proposition, sans préférence de jours, même une seule demie journée?						oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

## LE CHOIX DE LA STRUCTURE EN FONCTION DE LA FREQUENTATION

Structures	Nb de berceaux	Jours Horaires d'ouverture	Quartier	❶ Vous demandez un accueil régulier <b>3,5 à 5 jrs / semaine</b>	❷ Vous demandez un accueil régulier <b>0,5 à 3 jrs / semaine</b>
				<i>Cocher les structures (sans les numéroter) que vous vous engagez à accepter</i>	
Crèche collective	Arc en Ciel	30	lundi au vendredi 7h30 / 18h30	IV Arbres	
Crèche collective	Ile aux Câlins	40	lundi au vendredi 7h00 / 18h00	Sept Mares	
Crèche collective	Petit Prince	50	lundi au vendredi 7h30 / 18h30	Réaux Villedieu	
Crèche collective	Tom Pouce	45	lundi au vendredi 7h30 / 18h30	Clef St Pierre	
Multi-accueil	Ile aux enfants	25	lundi au vendredi 7h30 / 18h30	Nouveaux Horizons	
Multi-accueil	Petite Sirène	30	lundi au vendredi 7h30 / 18h30	Clef St Pierre	
Crèche familiale	Manège Enchanté	45	lundi au vendredi 7h00 / 19h00	Tous quartiers oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

**⚠ En cas de refus de place sur les structures identifiées ci-dessus (quelle que soit votre préférence), votre demande est annulée.**

Pour la crèche familiale:

Seul les résidents d'Elancourt Centre s'ils le souhaitent, peuvent exclure de leur demande une AM qui réside sur le quartier Clef de St Pierre et Village. Inversement les résidents de la Clef de St Pierre peuvent exclure les quartiers d'Elancourt Centre. Préciser votre choix dans « tous quartiers »

Commentaires libres : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....